

PTPA 2020-2023 du CSA

**ANNEXE B DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DU CSA
SUR LA NOUVELLE STRUCTURE ET LE NOUVEAU PROCESSUS DU PTPA**

I. STRUCTURE DU Plan de travail pluriannuel (PTPA ou PTPA)

1. Le PTPA se compose de trois sections. La première section est une section permanente qui comprend la vision du CSA et son objectif général. Les deuxième et troisième sections comprennent les activités à réaliser. Le PTPA comprend :

i) Axes de travail thématiques

Ils sont associés aux résultats 1.1 (discussions inclusives), 2.1 (orientation politique globale).

ii) Activités de soutien

Elles comprennent toutes les activités qui sont menées pour assurer le fonctionnement du Comité^{1 1} .

A. Section permanente : Vision et objectif général du CSA

A.1. Vision du CSA :

2. Le CSA « constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie du droit à une alimentation adéquate pour tous les êtres humains. Le CSA s'efforce d'instaurer un monde libéré de la faim dans lequel les pays appliquent les directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale »².

A.2. Objectif global du CSA :

3. Le CSA vise à éliminer la faim et la malnutrition en améliorant la convergence/cohérence des politiques au niveau mondial, ce qui permet de renforcer les actions aux niveaux national et régional.

4. Toutes les activités du Plan de travail pluriannuel sont conçues, planifiées et mises en œuvre pour promouvoir : la résilience des moyens de subsistance ; l'attention portée aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; une approche multisectorielle inclusive et participative ; une prise de décision fondée sur des preuves ; la durabilité environnementale, économique et sociale ; l'égalité des droits entre les genres, les droits des femmes et des jeunes filles et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la SAN (sécurité alimentaire et nutritionnelle).

B. Section stratégique pour le PTPA de 4 ans

5. Cette section présente les axes de travail thématiques du CSA et les activités de soutien pour la période quadriennale. Pour chaque axe de travail thématique, la section comprend la raison de l'inclusion dans le Plan de travail pluriannuel, les objectifs, les résultats, la contribution à l'objectif général du CSA et aux objectifs stratégiques du Plan de travail pluriannuel.

6. Les axes de travail seront sélectionnés pour soutenir la mise en œuvre par les pays de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en se concentrant principalement sur l'ODD N°2 et les liens avec d'autres ODD

1 Il s'agit, entre autres, de l'organisation de la session Plénière annuelle et des activités de communication et de sensibilisation associées, les activités de la Présidence du CSA à l'appui du CSA, la préparation du programme de travail et les discussions sur le règlement intérieur, le cas échéant. Elles comprennent également les activités associées aux produits 2.2 (Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - GSF), 3.1 (Conclusions des sessions de suivi et d'examen) et 3.2 (Communication et sensibilisation).

2 CFS:2009/2 Rev.2, para.4

et cibles pertinents pour le FSN, guidés par les objectifs stratégiques. Ils visent à fournir les types de résultats suivants, contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 - PLATE-FORME : Tirer parti du pouvoir de rassemblement de la principale plateforme internationale et intergouvernementale inclusive pour discuter de la situation de la SAN et coordonner l'action collective à tous les niveaux.

Résultat 1.1 : Discussions inclusives

Les discussions inclusives sur les développements, les tendances et les questions émergentes et cruciales du FSN peuvent être exprimées par des conclusions, des rapports, des Synthèses du président et d'autres moyens.

Par exemple (2017) Conclusions du Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la Synthèse de la Présidence (CFS 2017/44/7).

Objectif stratégique 2 - POLITIQUE : Élaborer des orientations politiques mondiales volontaires pour assurer la convergence et la cohérence des politiques afin de parvenir à la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

5. Résultat 2.1 : Orientation politique mondiale

Mise en œuvre par la préparation de produits politiques négociés (directives volontaires, principes ou autres cadres politiques) et de recommandations sur des sujets stratégiques.

p. ex. (2017) Recommandations politiques basées sur le rapport du HLPE « La Foresterie durable pour la SAN ».

7. Produit 2.2 : Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF)

Mise en œuvre par une mise à jour régulière du GSF, intégrant les produits et les recommandations politiques du CSA qui sont approuvés par la Plénière.

par exemple (2017) Mise à jour du Cadre stratégique GSF pour inclure les nouveaux développements internationaux majeurs dans le domaine de la SAN.

Objectif stratégique 3 - MISE EN ŒUVRE : favoriser la mise en œuvre, le suivi et l'examen, ainsi que le partage des expériences et des meilleures pratiques en matière d'utilisation et d'application des produits du CSA à tous les niveaux.

Résultat 3.1 : Conclusions des sessions de suivi et de révision

Réalisé grâce au suivi et à l'examen des situations, tendances, progrès et défis liés à la SAN, tant au niveau mondial qu'au niveau des pays/régions, et au partage des enseignements ; à l'évaluation de l'efficacité du CSA et au suivi volontaire de l'utilisation et de l'application de ses produits et recommandations politiques.

par exemple (2016) résultats de l'événement thématique mondial sur les DVGT tenu en Plénière.

1 Résultat 3.2 : Communication et sensibilisation

Il s'agit de faire connaître le CSA et ses travaux par l'intermédiaire de son site web et des médias sociaux, de rendre compte aux organes mondiaux tels que l'ECOSOC des Nations unies et de partager des informations avec d'autres organes des Nations unies, et de soutenir les activités de sensibilisation de la Présidence du CSA dans la limite des ressources disponibles.

par exemple (2016) les événements de sensibilisation post-endossement, tels que l'événement de sensibilisation du « Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées » (CDA-FFA) à Nairobi et (2017) les événements de sensibilisation « Mise en relation des petits exploitants avec les marchés » à Addis-Abeba et Abidjan.

C. Section à évolution constante : activités à réaliser

- Cette section comprend, pour chaque axe de travail thématique sélectionné et les activités de soutien, les différentes activités prévues pour atteindre les objectifs et les résultats attendus, les modalités de travail, une estimation budgétaire, y compris des indications sur les ressources humaines nécessaires, ainsi qu'un calendrier provisoire.

II. PROCESSUS DU PTPA

- Cette proposition vise à fournir un processus structuré, inclusif et efficace pour l'établissement des priorités et la sélection des futurs axes de travail thématiques et des activités de soutien du CSA.
- La Présidence du CSA facilitera le processus, présidera les réunions à composition non-limitée, consultera les différents acteurs concernés et veillera à ce que tous les avis et positions soient dûment pris en compte.
- Ce processus est décrit dans le tableau 2.

Tableau 2 : Processus de définition du PTPA

Débat en Plénière sur les questions cruciales et émergentes en matière de SAN pour le PTPA du CSA.	Le processus débutera par une séance Plénière consacrée à l'examen des questions cruciales et émergentes dans le domaine de la SAN, afin d'alimenter les discussions ultérieures sur la préparation des propositions du PTPA. L'objectif de cette session est de permettre aux parties prenantes du CSA de partager leurs points de vue et de proposer des questions potentielles à traiter par le CSA. La note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes, et d'autres sources telles que les rapports des ABR, serviront de documents de référence pour la discussion. Une Synthèse par la Présidence du CSA reflétera les résultats de la discussion en Plénière, en soulignant les questions qui ont reçu le plus de soutien. La Synthèse de la Présidence sera distribuée et examinée lors de la Plénière. Cela n'empêchera pas les parties prenantes du CSA d'envisager d'autres questions et sujets dans le processus suivant.
1ère réunion à composition non-limitée - Présentation des propositions préliminaires	La première réunion à composition non-limitée est organisée pour la présentation des propositions préliminaires par les promoteurs et pour les discuter sur la base des critères de priorisation. Chaque proposition doit être soutenue par au moins deux États membres de deux régions différentes. Les soutiens peuvent également être des participants. Les propositions préliminaires porteront sur des axes de travail thématiques associés aux résultats 1.1 et 2.1. Les propositions préliminaires fourniront les informations suivantes : <ol style="list-style-type: none">1. - Justification de l'inclusion de l'axe de travail thématique dans le Plan de travail pluriannuel, en fonction de la manière dont il répond aux critères de priorisation ;2. - Les résultats attendus et la manière dont ils contribueront à la

	<p>réalisation des objectifs stratégiques et des cibles pertinentes pour la SAN de l'Agenda 2030 ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. - Activités post-endossement visant à promouvoir l'utilisation et l'application du produit politique du CSA ; 4. - Budget prévisionnel³ , ressources humaines et calendrier. <p>Dans le cadre du processus de préparation du PTPA, la production des rapports/analyses du groupe d'experts de haut niveau en tant que contribution/document de référence pour les discussions du CSA sera fondée sur une compréhension claire du fait que, par l'intermédiaire de la Plénière et du Bureau, le rapport vise à soutenir les États membres du CSA et d'autres parties prenantes dans la conception de stratégies et de programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la manière dont il alimentera le processus compte tenu du calendrier et de la disponibilité des informations sur le sujet traité⁴ .</p>
<p>Établissement des priorités</p>	<p>Le Bureau, en consultation avec le groupe consultatif, prépare une liste des axes de travail thématiques prioritaires. L'ordre de priorité est basé sur les propositions préliminaires, et est effectué en tenant compte des résultats de la discussion en Plénière.</p> <p>Les critères suivants seront utilisés pour classer les axes de travail thématiques par ordre de priorité :</p> <p><u>Vision et objectif global du CSA</u> : le chantier contribue à la vision et à l'objectif global du CSA en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</p> <p>Objectifs stratégiques : le domaine de travail contribue à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs stratégiques.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Valeur ajoutée du CSA : le chantier apporte une valeur ajoutée aux travaux politiques existants dans des domaines pertinents et intersectoriels en s'appuyant sur les avantages comparatifs du CSA, en évitant les doubles emplois et en recherchant la complémentarité et les synergies. 3. Les principaux avantages comparatifs du CSA sont les suivants <ul style="list-style-type: none"> • Son caractère unique dans le système des Nations unies en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale inclusive pour la coordination mondiale et la convergence des politiques en matière de SAN ; • La base factuelle fournie par le HLPE ; • Accès à l'expertise technique des ABR et des organes de l'ONU traitant de la SAN ; • La légitimité de ses résultats en matière de politiques grâce à la décision des États membres et au processus inclusif et consensuel, alignés pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable par les différents pays. • Pertinence par rapport aux priorités mondiales : le flux de travail aborde les questions cruciales, urgentes et émergentes de la SAN, telles que celles identifiées dans la Note d'information du HLPE, les ODD spécifiques, la CIN2, la Décennie d'action des Nations unies sur la Nutrition et la Décennie des Nations unies sur l'agriculture familiale, etc. • Engagement des parties prenantes du CSA : Les parties prenantes du

3 Le secrétariat du CSA, à la demande des promoteurs, peut fournir une assistance pour l'estimation du budget.

4 À titre exceptionnel, la session qui se tiendra au CFS 45 en 2018 devrait prendre une décision sur le rapport du HLPE 2020.

	CSA s'engagent à utiliser et à appliquer le produit politique résultant de cet Axe de travail.
2è Réunion à composition non-limitée	La deuxième réunion à composition non-limitée permettra au Bureau de présenter sa liste d'Axes de travail thématiques prioritaires et de recueillir les commentaires et les contributions des parties prenantes du CSA.
Sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau, en consultation avec le groupe consultatif, prend une décision sur les Axes de travail thématiques et les activités de soutien à inclure dans le Plan de travail pluriannuel en tenant compte des commentaires reçus lors de la deuxième réunion à composition non-limitée. Un Plan de travail pluriannuel réalisable et réaliste sera préparé, en tenant compte des ressources, de la charge de travail et du potentiel de mobilisation des ressources. • Le Secrétariat du CSA fournira un aperçu de la situation actuelle des ressources et une projection pour les quatre prochaines années sur la base des données financières historiques. • En ce qui concerne la charge de travail, les flux de travail du CSA seront limités afin d'améliorer la qualité et l'inclusivité du processus. • Les activités du Groupe d'experts de haut niveau doivent être fonctionnelles pour le travail du CSA et leur sélection doit être fondée sur une compréhension claire de la manière dont elles sont censées contribuer aux objectifs du Comité et alimenter ses processus. • Le Plan de travail pluriannuel indiquera si un groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) est nécessaire. En principe, un ou plusieurs groupes de travail à composition non limitée ne peuvent être créés que pour un ou plusieurs Axes de travail thématiques. Un GTCNL qui traite des activités de soutien pourrait être créé si nécessaire. • Pour chaque GTCNL, le Plan de travail pluriannuel comprendra des objectifs, des résultats attendus et des activités avec un calendrier de mise en œuvre. Le GTCNL cessera ses travaux une fois le mandat assigné par le PTPA accompli. • Les informations contenues dans le PTPA serviront de base à la préparation des termes de référence (TdR) du GTCNL. Les mandats des nouveaux GTCNL seront présentés au Bureau pour approbation, après consultation du groupe consultatif. Les mandats comprendront les informations suivantes <ul style="list-style-type: none"> I) compilation des décisions de la Plénière et du PTPA concernant l'axe de travail ; ii) objectif du GTCNL ; iii) résultats attendus en fonction du résultat ; iv) activités assorties d'un calendrier de mise en œuvre, y compris le point final prévu ; v) indications concernant la nécessité de créer une équipe de travail technique (composition, mandat et tâches).
Plénière : examen et approbation	<ul style="list-style-type: none"> • La Plénière, sur la base du consensus, examinera et approuvera le PTPA proposé. • Les activités ne commenceront pas tant que les ressources ne seront pas disponibles ou qu'il n'y aura pas une indication claire qu'elles sont en cours de réalisation. • Une stratégie de mobilisation des ressources sera préparée et mise en œuvre après l'approbation du PTPA par la Plénière. • Les mises à jour annuelles de la section à évolution constante du Plan de travail pluriannuel seront préparées par le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, et présentées à la Plénière pour examen et approbation. Elles sont destinées à refléter les décisions de la Plénière, à envisager d'éventuels ajustements et à évaluer la mise en œuvre du PTPA. Les mises à jour seront effectuées en tenant compte des implications en termes de ressources et de charge de travail.

